

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : DEGIL SUN 30 SPF FPS and 50 SPF FPS  
Code(s) du produit : 38C-234-2, 38C-235-1  
Utilisation(s) du produit : Crème solaire minéralisée  
Nom du fabricant : Degil Safety Products (1989) Inc.  
Adresse : 200, boulevard Zenway, unité n° 1  
Vaughan (Ontario) L4H 0L6  
Canada  
Numéro de téléphone : 1-800-332-1810  
Numéro d'urgence : 1-800-535-5053  
Date de préparation : 1<sup>er</sup> mai 2015  
Données de révision : 2 août 2023

## SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu en cas d'urgence : Bien que certains ingrédients utilisés dans la fabrication de ce produit soient considérés comme dangereux sur une base individuelle, la formulation finale de ce produit est considérée comme non dangereuse lorsqu'elle est utilisée comme indiqué dans le mode d'emploi du fabricant.

Les renseignements sur les dangers qui sont énoncés proviennent d'études menées à partir des concentrations maximales des ingrédients actifs de formulations semblables à celles de ce produit. Tous les effets sur la santé devraient être les mêmes ou moindres que ceux observés dans ces études.

Il a été démontré que ces produits sont non-sensibilisants pour la peau. Ces produits pourraient légèrement irriter la peau dans des conditions occlusives. Le contact des yeux avec le produit pourrait légèrement irriter les yeux et causer temporairement des picotements, des rougeurs, des larmolements et un clignement fréquent des paupières.

Les informations contenues dans ce document sont basées sur les fiches de données de sécurité (FDS) de chaque ingrédient testé précédemment.

L'aperçu est fondé sur la concentration la plus élevée d'ingrédients dangereux contenus dans le produit.

Alcool benzylique (100-51-6) :

2.1 Classification : 4 – Toxicité aiguë par voie orale  
2 – Irritation oculaire  
4 – Toxicité aiguë par inhalation

2.2 Éléments d'étiquetage :



Mot indicateur : Avertissement

Énoncé de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion  
H319 Provoque une grave irritation des yeux  
H332 Nocif en cas d'inhalation

Mises en garde :

P261 Éviter de respirer les poussières/la fumée/le gaz/les vapeurs/la pulvérisation  
P264 Se laver soigneusement après manipulation  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P271 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré  
P280 Porter un équipement de protection pour les yeux ou le visage

## Mentions d'urgence :

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.  
P330 Rincer la bouche.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : Demander un avis médical ou de l'aide médicale.  
P501 Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Autres effets sur la santé : Le CIRC a classé la triéthanolamine comme une substance cancérigène du groupe 3 non classifiable en ce qui a trait à la cancérogénicité chez les humains.

## SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### Ingrédients dangereux :

Ingrédients dans la formule : Nom INCI	NUMÉRO CAS	DL <sub>50</sub> VOIE D'EXPOSITION PAR ESPÈCE	CL <sub>50</sub> VOIE D'EXPOSITION PAR ESPÈCE	Pourcentage dans la composition
EDTA de disodium	6381-92-6	Rat, voie orale de 2 000 mg/kg	Non disponible	0 à 0,1
Alcool benzylique	100-51-6	Rat, voie orale de 1 620 mg/kg	Rat > 4 178 mg/m <sup>3</sup> 4 heures	1 à 3
Triéthanolamine	102-71-6	Rat, voie orale de 4 190 mg/kg	Non disponible	1 à 3

Les composants restants sont non dangereux ou en quantités inférieures aux limites à déclarer.

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion : Si la personne incommodée est consciente, lui faire boire deux verres d'eau. Ne pas provoquer les vomissements. Si le produit est avalé et que des symptômes se manifestent, consulter un médecin.

Inhalation : Si des symptômes se manifestent, éloigner la source d'exposition ou transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, entreprendre la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Note aux médecins : Aucune

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Risques généraux d'incendie

**Décomposition dangereuse/matériaux combustibles (en cas de feu)** Lors de la décomposition, ce produit peut émettre du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Moyens d'extinction</b>	Suivre la procédure appropriée selon le type de feu environnant. Envisager la pulvérisation ou la vaporisation d'eau ou l'utilisation du dioxyde de carbone, d'une poudre chimique sèche, d'une mousse antialcool ou d'une mousse de polymère.
<b>Équipement/instructions de lutte contre l'incendie</b>	Porter des vêtements de protection et se doter d'un équipement approprié au type de feu environnant, comme un casque, un masque facial et un appareil de protection respiratoire autonome.

---

## SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

<b>Mesures de précaution environnementales</b>	Empêcher le déversement dans l'eau libre.
<b>Procédures de nettoyage</b>	Absorber le produit déversé à l'aide de matériaux inertes ininflammables appropriés comme de l'argile, de la vermiculite ou de la terre de diatomée. Aérer la zone où le déversement s'est produit. Utiliser des outils antiétincelles pour balayer ou ramasser le produit et le contenir dans un contenant pour déchets chimiques. Laver la zone où le déversement s'est produit.

---

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

---

<b>Manutention</b>	<p>Garder les conteneurs scellés de façon appropriée lors du transfert et du transport du matériel, ou lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</p> <p>La manipulation appropriée de ce matériau dépend de nombreux facteurs, notamment la forme physique, la durée et la fréquence du processus ou de la tâche ainsi que l'efficacité ou les contrôles techniques. Des évaluations des risques propres au site doivent être effectuées dans le but de déterminer la faisabilité et la pertinence de toutes les mesures de contrôle de l'exposition. Veuillez vous référer à la section 8 (Contrôles de l'exposition) pour des directives supplémentaires.</p>
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré.

---

## SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION PERSONNELLE

---

### Mesures d'ingénierie

Les contrôles de l'exposition pour les activités courantes ou les procédures habituelles suivent une stratégie à plusieurs niveaux. Les mesures d'ingénierie sont préconisées pour assurer un contrôle de l'exposition à long terme ou permanent. Si des mesures d'ingénierie ne sont pas possibles, le port d'un équipement de protection personnel approprié doit être envisagé comme autre mesure de contrôle. Les contrôles de l'exposition pour les activités inhabituelles doivent être évalués et traités lors de l'évaluation des risques propres au site.

### Équipement de protection personnel

<b>Protection des yeux</b>	Non requise pour l'utilisation de ce produit par le consommateur.
<b>Protection de la peau</b>	Non requise pour l'utilisation de ce produit par le consommateur.
<b>Protection respiratoire</b>	Non requise pour l'utilisation de ce produit par le consommateur.
<b>Protection générale</b>	Non requise pour l'utilisation de ce produit par le consommateur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>État physique :</b>	Lotion
<b>Couleur :</b>	Blanche/crème
<b>Odeur :</b>	Odeur caractéristique, non parfumée
<b>Seuil olfactif :</b>	Non disponible
Poids spécifique (H <sub>2</sub> O = 1) :	1,025 à 1,065
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Évaporativité :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible
Point de fusion :	Non disponible
Point de congélation :	Non disponible
pH :	7,0 à 8,5
Viscosité :	15 000 à 35 000 cP
Coefficient de distribution d'eau/d'huile	Non disponible

---

## SECTION 10 – DONNÉES DE STABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ

---

Stabilité chimique :	Stable à température ambiante normale
Incompatibilité : (matières à éviter)	Tenir loin des agents oxydants, des métaux alcalins, des acides, des anhydrides d'acide et chlorures d'acide
Sous-produits ou produits de décomposition dangereux :	Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone :
Polymérisation dangereuse :	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

---

## SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### Contact aigu :

Contact avec la peau :	Légèrement irritant
Ingestion :	Pratiquement non toxique
Contact avec les yeux :	Légèrement irritant
Sensibilisation :	Non-sensibilisant

Effets chroniques :	Aucune donnée disponible sur ce produit
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible sur ce produit
Neurotoxicité :	Aucune donnée disponible sur ce produit
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible sur ce produit
Reproduction :	Aucune donnée disponible sur ce produit
Développement :	Aucune donnée disponible sur ce produit
Organes cibles :	Aucune donnée disponible sur ce produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

## SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

Écotoxicité : Ce produit n'a pas été testé pour son écotoxicité.  
Biodégradabilité : Lorsqu'il est déversé dans l'environnement, ce produit est biodégradable.

---

## SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

---

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Les ingrédients sont inscrits sur la LIS. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

---

## SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

---

Ce matériel n'est pas visé par les règlements en matière de transport du département des Transports, de l'IATA, de l'OMI et de l'ADR.

---

## SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

---

Loi canadienne sur la protection de l'environnement	Les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances.
Classification SIMDUT	Ce produit ne répond pas aux exigences de la classification selon les critères du SIMDUT.

---

## SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

Préparé par : Degil Safety Products (1989) Inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur désigné ni aucune de ses filiales ne peuvent être tenus pour responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.